

## Janvier 2023 | Actualités des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité des appels à projets lancés par l'État



### FRANCE 2030

#### — AAP Société de recherche sous contrat

ENTREPRISES



Il s'adresse aux entreprises pouvant être qualifiées de « Société de recherche sous contrat » (SRC) au sens des critères d'éligibilité mentionnés dans le cahier des charges à la date de dépôt du dossier.

Il vise à soutenir des projets de ressourcement technologique, menés par des entreprises dont l'activité principale est la réalisation, sous contrat, de travaux de R&D pour le compte de tiers, et pouvant donc être qualifiés de « sociétés de recherche sous contrat » (SRC).

Les projets attendus doivent avoir pour objet le développement de compétences et de savoir-faire pouvant à moyen terme prendre la forme d'un ou plusieurs produits, procédés ou services, ou briques technologiques non-disponible(s) sur le marché et à fort contenu innovant.

**Date de clôture : le 28 février 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-societe-de-recherche-sous-contrat>

#### — AAP Développement de briques technologiques par des PME pour les systèmes énergétiques

PME

Il a pour objet de soutenir le développement d'innovations portées par les PME pour le photovoltaïque, l'éolien flottant ou les réseaux énergétiques.

Il s'inscrit dans un contexte de forte augmentation des capacités de production des énergies renouvelables à l'échelle mondiale et européenne. Au sein de l'Union Européenne, leur part du mix énergétique global, qui est de l'ordre de 20 % en 2020, pourrait atteindre 32 % en 2030.

Les projets attendus devront démontrer les impacts de l'innovation sur la réduction de l'empreinte écologique et sociétale, les marchés visés, en France et/ou à l'international, la compétitivité par rapport aux solutions concurrentes. Ils doivent conduire à un développement industriel et économique ambitieux des entreprises lauréates et à la création d'emplois directs et indirects.

**Date de clôture : le 1<sup>er</sup> mars 2023.**

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220211/developpement-briques-technologiques-pme-systemes-energetiques>



## — AAP Exploitation forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes – Volet 1

Les bénéficiaires éligibles sont entre autres des personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat) ou privées, exerçant une activité économique ou non. Il s'agit notamment d'entreprises (ETF, coopératives, exploitants forestiers...), des organismes publics et privés de recherche, des établissements publics scientifiques et technologiques et des établissements publics à caractère industriel et commercial.

Il vise à mettre en place des projets collectifs innovants contribuant à améliorer la structuration et la performance du secteur de l'exploitation forestière.

**Date de clôture : le 8 mars 2023.**

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220725/exploitation-forestiere-sylviculture-performantes-resilientes-volet-1>

## — AAP Exploitation forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes – Volet 2 Investissements matériels et immatériels

Il a pour objectifs d'apporter un soutien aux entreprises réalisant des travaux forestiers pour investir dans des équipements performants et respectueux des sols, limitant la pénibilité et les risques d'accidents.

**Date de clôture : le 8 mars 2023.**

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220719/exploitation-forestiere-sylviculture-performantes-resilientes-volet-2>



## — AAP Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques

Il a pour objectif le soutien de projets d'innovation, permettant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques.

Les projets devront s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques.

Il vise à identifier des solutions dont le niveau de maturité doit permettre leur commercialisation ou leur industrialisation à l'issue du projet.

**Date de clôture : le 15 mars 2023.**

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220210/developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-systemes>

## — AAP « Recyclage des plastiques, composites et élastomères »

Il a pour objectif d'accompagner les investissements nécessaires à l'industrialisation de nouvelles capacités sur la chaîne de recyclage des plastiques, composites et élastomères, du tri à l'incorporation de matière recyclée.

Cet appel à projets est doté de deux volets : le premier sur le recyclage chimique et enzymatique et le second sur le recyclage mécanique et l'incorporation de matières issues du recyclage mécanique. Les investissements aux étapes de tri et de préparation des déchets plastiques en vue de leur recyclage sont également couverts par cet appel à projets.

Le coût total d'un projet doit être de 2 millions d'euros minimum.

**Date de clôture : le 30 juin 2023.**

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220406/appel-a-projets-national-recyclage-plastiques-composites-elastomeres>



## — AAP Guichet d'accès au dispositif d'accompagnement à la qualification SecNumCloud

PME

Il s'inscrit dans la stratégie d'accélération cloud, et porte un enjeu double. D'une part, soutenir la montée en maturité cyber des PME, éditrices de logiciels Software-as-a-Service (« SaaS ») ou Platform-as-a-Service (« PaaS ») ; d'autre part faciliter l'accès à la qualification SecNumCloud pour les PME.

**Date de clôture : le 19 juillet 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/guichet-dacces-au-dispositif-daccompagnement-a-la-qualification-secnumcloud>



## — AAP « Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles »

ENTREPRISES

Il vise le financement de préséries industrielles de machines fixes ou mobiles et d'équipements agricoles intégrant les technologies numériques, permettant d'adapter les prototypes à des conditions climatiques, des systèmes de culture ou d'élevage et des itinéraires techniques variés.

**Date de clôture : le 26 septembre 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appe-a-projets-financement-des-preseries-dinnovations-technologiques-liees-aux-equipements-agricoles>

## — AAP Spatial : Développement de mini et micro-lanceurs

ENTREPRISES

Il vise à soutenir les projets visant la réalisation d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (startups et PME-ETI innovantes) de la filière du New Space.



Les projets attendus visent la réalisation d'activités démonstratives, permettant la montée en maturité du système de lancement ou de ses composants, et d'éprouver les modèles économiques et les conditions d'industrialisation et solutions de mise en orbite.

**Date de clôture : le 23 janvier 2024.**

Plus d'information sur :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appe-a-projets-spatial-developpement-de-mini-et-micro-lanceurs>

# LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

## — AAP triennal (2023-2025) « Patrimoine et coopération décentralisée »

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les projets devront se concentrer sur le patrimoine bâti et naturel. Ils devront s'inscrire dans au moins un des 7 champs d'intervention suivants :

- Champ d'intervention n°1 : Préservation, législation, réglementation et gouvernance autour du patrimoine ;
- Champ d'intervention n°2 : Urbanisme, patrimoine et espaces publics ;
- Champ d'intervention n°3 : Réhabilitation et restauration du patrimoine
- Champ d'intervention n°4 : Environnement et adaptation du patrimoine aux changements climatiques
- Champ d'intervention n°5 : Cadre de vie, sensibilisation et implication de la population
- Champ d'intervention n°6 : Jeunesse et mobilité
- Champ d'intervention n°7 : Formation, tourisme et économie du patrimoine

**Date de clôture : le 24 février 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appe-a-projets-thematiques/patrimoine-et-cooperation-decentralisee/>

## — AAP Appui à la coopération décentralisée franco-sénégalaise

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ET SÉNÉGALAISES

Il vise à consolider les partenariats existants, à favoriser de nouvelles coopérations entre le Sénégal et la France et à soutenir le développement territorial et la décentralisation.

Les projets devront être portés conjointement par au moins une collectivité territoriale française et une collectivité territoriale sénégalaise, contribuant respectivement à hauteur de 20% et 10% (y compris la valorisation de certaines dépenses pour les collectivités territoriales sénégalaises). Elaborés sur une période de 12 à 36 mois, les projets auront pour thème, en priorité, le développement économique, l'appui institutionnel et le renforcement de capacités, la transition écologique et la sécurité alimentaire ou encore l'insertion socio-professionnelle.

**Date de clôture : le 28 février 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/appel-a-projets-franco-senegalais/article/appel-a-projets-franco-senegalais-2023>

## — AAP triennal 2022-2024 dans le cadre du dispositif conjoint spécifique à la coopération décentralisée franco-palestinienne (2<sup>e</sup> tranche)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ET PALESTINIENNES

Il vise essentiellement à consolider les partenariats en cours dans le but de contribuer au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales palestiniennes dans le respect des attributions et compétences qui leur sont reconnues par la loi de 1997. L'ensemble des projets et actions situées dans les Territoires palestiniens sont éligibles. Toutefois, les autorités palestiniennes et françaises ont fait le choix de cibler en priorité les interventions auprès des populations les plus vulnérables notamment :

- dans la bande de Gaza, la zone C ;
- les zones enclavées et limitrophes du mur de séparation ;
- Jérusalem-Est ;
- les camps de réfugiés palestiniens.

**Date de clôture : le 6 mars 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/appel-a-projets-franco-palestinien/>

## — AAP en soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine 2022-2024 (2<sup>ème</sup> tranche)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ET MAROCAINES

Il vise à consolider les partenariats en cours, à favoriser de nouvelles coopérations entre Maroc et la France, à mettre l'accent sur les formations des agents et élus des collectivités territoriales marocaines et renforcer la régionalisation et l'intercommunalité.

**Les seize thématiques retenues :**

- 1 – Gouvernance territoriale et régionalisation ;
- 2 – Services publics locaux ;
- 3 – Transformation numérique et digitalisation des services publics aux citoyens ;
- 4 – Développement durable : sécurité alimentaire et agriculture durable, diffusion des pratiques de lutte contre les dérèglements climatiques et contre les différentes formes de pollution, localisation des ODD ;
- 5 – Valorisation des espaces publics, du patrimoine historique et des produits du terroir ;
- 6 – Planification et aménagement du territoire ;
- 7 – Tourisme durable ;
- 8 – Développement économique local, insertion professionnelle ;
- 9 – Jeunesse, sport ;
- 10 – Renforcement des systèmes de santé et lutte contre les pandémies ;
- 11 – Démocratie participative / participation citoyenne ;
- 12 – Communication publique territoriale ;
- 13 – Mobilités et déplacements urbains ;
- 14 – Promotion de l'intercommunalité ;
- 15 – Développement des territoires ruraux ;
- 16 – Renforcement des capacités et ressources humaines, formation..

**Date de clôture : le 7 mars 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/appel-a-projets-franco-marocain/>

## — AAP franco-libanais

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ET LIBANAISES

Ce dispositif est dédié au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales libanaises ou de leurs groupements dans le respect des attributions et compétences qui leur sont reconnues par la Loi. Ce renforcement s'effectuera notamment par le biais de la formation des élus et agents locaux permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics concernés. Les requêtes des collectivités partenaires doivent correspondre à de véritables projets de développement.

### Quatre thématiques ont été retenues :

- Le développement économique local, en particulier l'agriculture ;
- Le lien social (y compris les thématiques de solidarité, jeunesse, formation professionnelle) ;
- Le patrimoine et la culture ;
- Le développement durable (eau, assainissement, énergies renouvelables, biodiversité, changement climatiques, environnement et gestion urbaine, gestion des risques).

**Date de clôture : le 7 mars 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/appel-a-projets-franco-libanais/>

## — AAP Amérique latine et Caraïbes 2023-2024

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ET LATINO-AMÉRICAINES ET CARIBÉENNES

Il est destiné à mettre en lumière les initiatives portées par les collectivités à destination de la zone Amérique latine et Caraïbes. Ce sont tous les pays de la zone Amérique latine et Caraïbes, à l'exception du Mexique qui possède son propre AAP bilatéral, qui sont éligibles à ce nouveau dispositif géographique.

Les projets ayant pour objectif principal la résilience face au changement climatique et la participation citoyenne seront prioritaires. Toutefois, d'autres thématiques s'inscrivant dans l'une ou plusieurs des priorités de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France, pourront faire l'objet de candidature. Des projets d'une durée de 12 à 24 mois pourront être déposés.

**Date de clôture : le 14 avril 2023.**

Plus d'information sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/appels-a-projets-geographiques/appel-a-projets-amerique-latine-et-caraibes/>

**TRANSITION(S)  
2050**  
CHOISIR MAINTENANT  
AGIR POUR LE CLIMAT

## TRANSITION(S) 2050

Les travaux menés dans le cadre du projet « Transition(s) 2050 » ont permis de mettre en avant 4 trajectoires distinctes d'évolution de nos modes de vie et de production à l'horizon 2050 afin d'alimenter les réflexions nécessaires de transition face au changement climatique.

Il ressort de ces travaux que les secteurs du vivant et les choix d'usage des sols sont cruciaux dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone, à la fois pour stocker du carbone, pour réduire les émissions de GES, ou encore pour fournir des biomasses pouvant venir se substituer aux énergies fossiles.

## — AMI Accompagnement à la préfiguration de projets

BIOÉCONOMIE

Laboratoires, équipes de recherche et/ou bureaux d'étude travaillant dans le domaine de la prospective, en particulier des secteurs de la bioéconomie.

Son objectif est de faire émerger des projets pertinents venant challenger et renforcer « Transition(s) 2050 », en particulier sur les volets Agriculture, Alimentation, Bioénergies et Usages des Sols.

### Deux types de projets sont attendus dans cet AMI selon leur maturité :

- **AXE 1** : Projets en émergence - Accompagnement à la préfiguration de projets ;
- **AXE 2** : Projets consolidés – Soutien de projets prêts à être réalisés (voir le dispositif d'aide dédié).

**Dates de clôture : le 15 janvier 2023 : date limite de dépôt des candidatures sur l'AXE 1 ;  
le 10 mars 2023 : date limite de dépôt des candidatures sur l'AXE 2.**

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221129/accompagnement-a-prefiguration-projets-transitions2050-bioeconomie>

# AUTRES DISPOSITIFS

## — AAP Audit et réhabilitation d'installations solaires thermiques collectives

COLLECTIVITÉS | ENTREPRISES | ASSOCIATIONS

C'est une expérimentation de dispositif de financement d'un audit d'installation solaire thermique et du chantier de réhabilitation associé.

Les conditions : avoir une installation solaire thermique à l'arrêt total ou ayant une très faible productivité (en deçà de 50 % de la productivité attendue) présentant de graves défauts de fonctionnement. Cibles prioritaires : bailleurs sociaux, logement collectif (copropriétés) et médico-social (EHPAD...).

**Clôture le 31 décembre 2023**

Plus d'information sur :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220620/appe-a-projets-audit-rehabilitation-dinstallations-solaires-thermiques>

